



Règlement Intérieur CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS JEU PROVENÇAL (CDC-JP)

Mise à jour 04/12/2024

➤ Article 1 – OBJET

Le Championnat Départemental de Club Jeu Provençal (CDC-JP) est soumis à l'application du règlement de jeu de la FFPJP.

Il se déroule par équipes composées de joueurs et (ou) joueuses licencié(e)s FFPJP d'un même club du CD06. Pas de limitation du nombre d'équipes par club, mais une seule équipe possible en Division 1.

La première inscription d'une équipe par un club se fait obligatoirement et exclusivement par la D2.

La première équipe porte le nom précis du club suivi du N°1, la deuxième le nom précis du club suivi du N°2, ainsi de suite.

Les rencontres se joueront dans le club tiré au sort (ou désigné) avant la date butée.

Il est géré par un Comité de Pilotage placé sous l'autorité de la Commission Jeu Provençal.

Le présent Règlement Intérieur s'applique uniquement au CDC-JP des Alpes-Maritimes.

Il précise, complète et adapte les articles du règlement général des clubs à notre territoire.

L'équipe qui s'inscrit en CDC-JP en accepte tacitement les règlements en vigueur.

Tous les cas non couverts par le présent Règlement Intérieur seront examinés par le Comité de Pilotage.

➤ Article 2 – LES DIVISIONS

Les équipes sont réparties en 1 Division 1(D1) et plusieurs Divisions 2 (D2)



En 2023 :

- La DIVISION 1 est composée des clubs ¼ finalistes du CDC-JP 2022
- La DIVISION 2 est composée des autres équipes régulièrement inscrites réparties par tirage au sort. Le nombre d'équipes d'un groupe dépend du nombre d'équipes inscrites
- Toutes les équipes de la division 1 se rencontrent, toutes les équipes d'un même groupe de division 2 se rencontrent
- Des égalités sont possibles.
- Les rencontres de classement se jouent dans le club désigné, elles ne doivent pas dépasser les dates butées fixées (*)

- Le club recevant doit faire des propositions de date à son adversaire, en cas de non-entente sur la date de la rencontre → la rencontre devra obligatoirement se jouer à la date butée (*)
- Un club a pour obligation de prévenir au plus tôt son adversaire de son retard ou forfait.

(*) sauf dérogation exceptionnelle décidée par le Comité de Pilotage

A l'issue des parties de classement :

- Le vainqueur de la Division 1 accède au CRC-JP 2.
- Les 2 derniers de D1 descendent en D2.
- La descente d'équipe de CRC-JP 2 entraîne en cascade la rétrogradation d'équipe de D1 en D2 dans la suite logique du classement

En cas d'égalité de points au classement : voir règlement national (article 12-1)

PLAY-OFF D2 :

Les équipes classées aux 2 premières places de chaque groupe de D2 se rencontreront dans un nouveau championnat appelé PLAY OFF D2

Le premier sera « Champion D2 »

Les équipes classées aux deux premières places accéderont à la D1.

Une rencontre de barrage sera jouée entre les perdants des ½ finales pour qualifier une équipe supplémentaire si besoin

Toutes les autres équipes (de D1 sauf le 1^{er} & D2 non concernées par les PLAY OFF) pourront participer à la Coupe du Comité JP (voir règlement spécifique)

➤ **Article 3 – COMITE DE PILOTAGE**

La commission Jeu Provençal du CDAM a la charge du Comité de Pilotage spécifique qui a dans ses attributions générales de :

- Gérer les inscriptions/participations des équipes
- Effectuer les tirages au sort
- Contrôler et collecter les résultats
- Veiller au bon déroulement de la compétition
- Archiver tous les documents supports
- Régler tous les litiges en harmonie avec la présidente de la Commission Sportive et le président du CDAM

➤ **Article 4 – CALENDRIER**

Le calendrier est établi par le Comité de Pilotage, avec des dates butées pour chaque rencontre.

➤ **Article 5 – CHARGES DU CLUB QUI RECOIT**

Il doit prévoir :

- Un nombre de terrains suffisants & réglementaires, (trois minimum),
- L'éclairage (si la rencontre a lieu en soirée), les sanitaires,
- L'accueil des équipes,
- La transmission de la date des rencontres et des résultats par mail à cdamcommissionjp@gmail.com ou une photo de la feuille de match par SMS au : 06.62.79.87.05
- Les résultats seront mis à jour régulièrement sur le site ffjpp-cd006.com

➤ **Article 6 – PARTICIPATION**

Les frais de participations sont de 10€ (+1€ frais d'inscription en ligne) par équipe. Les clubs doivent renouveler l'inscription de leurs équipes chaque année.

Inscription exclusivement en ligne sur le site du CD06.

Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club. Les clubs doivent envoyer au Comité de Pilotage des listes de joueurs par équipe 15 jours avant le début de la compétition. A défaut la feuille de match de la 1^{ère} journée fera office de liste.

➤ Article 7 – TENUES

Les joueurs ainsi que le capitaine participant aux diverses rencontres doivent porter un **haut et un bas sportif identiques de club**.

Une équipe est en droit de ne pas jouer si les adversaires ne sont pas en tenue réglementaire.

Toute rencontre jouée ne pourra pas faire l'objet de réclamations sur les tenues par la suite.

➤ Article 8 – LE JEU

Les rencontres de classement des deux divisions se déroulent les mêmes principes du Règlement National du Championnat des Clubs Jeu Provençal (**articles 11 et 12**)



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS JEU PROVENCAL



➤ Article 9 – CAS DE RETARDS OU FORFAITS

Un club a pour obligation de prévenir au plus tôt son adversaire de son retard ou forfait ainsi que le référent du Comité de Pilotage.

1 forfait = 0 point, rencontre perdue sur le score de 0-13 (goal avérage de -13)

2 forfaits = forfait général, tous les résultats précédents seront annulés.

➤ Article 10 – FAUTES ET SANCTIONS SPORTIVES

Les fautes autres que celles correspondant au règlement de jeu devront être mentionnées sur la feuille de match et suivies d'un rapport sur papier libre.

Chaque cas sera étudié par la Comité de Pilotage.

➤ Article 11 – RECOMPENSES

Les récompenses sous forme de **bon d'achats** et trophées seront remises lors la cérémonie des champions organisée par le CDAM juste avant l'ouverture de la saison suivante.

Le vainqueur de D1 sera qualifié au CRC2-JP.

Si le 1^{er} ou les équipes suivantes refusent la montée, elles seront déclassées et remplacées par les suivantes.

Elles ne pourront prétendre à aucune récompense.

	Dotation fixe CD06	+ % du total des Frais de participation
Vainqueur D1	500€	25%
Second D1	400€	25%
Vainqueur PLAY OFF D2	250€	25%
Second PLAY OFF D2	150€	25%

(*) Cette grille de prix pourra être modifiée en fonction du nombre d'équipes participantes.

**TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR
LE COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE DE CE CDC-JP.**